

# LE SYNDICALISTE MILITANT FO

N°356 CIRCULAIRE GÉNÉRALE 14 septembre 2023

## STAGE FÉDÉRAL DE FORMATION SYNDICALE

du lundi 04 au mercredi 06 décembre 2023 inclus à la FEDECHIMIE FO – PARIS (75)

« HANDICAP»

Organisé en liaison avec le Centre de Formation des Militants Syndicalistes (C.F.M.S.) de la Confédération FORCE OUVRIERE, ce stage sera axé **sur le handicap.** 

## Respectez les délais d'inscriptions

La FEDECHIMIE FORCE OUVRIERE vous demande d'être rigoureux dans le retour des candidatures pour respecter la contrainte des délais imposés, si une session n'a pas un minimum de candidatures, nous nous verrons dans l'obligation de l'annuler.

Pour une prise en compte des candidatures, et compte tenu du **délai de prévenance à respecter vis-à-vis de l'employeur (1 mois)**, il est indispensable que la fiche ci-jointe, complétée avec le maximum de soins pour la session de formation du 04 au 06 décembre 2023 inclus, **soit retournée à la :** 

FEDECHIMIE FORCE OUVRIERE, 60 rue Vergniaud - 75640 PARIS CEDEX 13

Pour un retour par mail : <a href="mailto:secretariat@fedehimie-fo.fr">secretariat@fedehimie-fo.fr</a>

Avant le : Lundi 30 octobre 2023 DERNIER DÉLAI

#### Les candidatures retenues vous seront confirmées.

La Fédéchimie vous indiquera en retour le mode opératoire et les conditions pratiques du stage (frais, intendance générale à la Fédération).

Nous remercions à l'avance les syndicats de l'importance qu'ils attacheront à la réussite de ce stage en respectant ces quelques indications.

La <u>confirmation est impérative avant le 30 octobre 2023</u> pour permettre la réservation des chambres par la Fédération.

Merci de prendre toutes dispositions pour être présents dans les locaux de la Fédéchimie dès le début du stage, le lundi 04 au 06 décembre 2023 à 10H00 (horaire impératif), la fin du stage est prévue le mercredi 06 décembre 2023 à 14h00.

### Pas de prise en charge pour d'éventuels frais le dimanche 03 décembre 2023.

Les déplacements seront remboursés <u>sur justificatifs</u> sur la base d'un billet SNCF 2<sup>ème</sup> classe, pour les déplacements en voiture, le remboursement se fera à partir de 3 passagers par véhicule.

Les repas du midi seront pris en commun et ceux du soir seront libres (montant maximum de 20€ imposé par la Confédération avec justificatif).

Les chambres d'hôtel seront réservées et prises en charges par la Fédération.

Merci de nous prévenir si vous ne souhaitez pas de réservation, dans le cas où ce serait votre entreprise qui prendrait les frais de stage à sa charge

Il n'y aura aucun remboursement de taxi.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter la Fédération.